

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : quatre décembre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.

Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 29/11/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20171207-2017-07-12-48-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2017

Publication : 08/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Isabelle MORONVAL, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE.

Absents ayant donné procuration: Yves SAVIDAN à Henry SARRAZIN, Nicolas BAUDESSEAU à Isabelle MORONVAL.

Absente: Marion MANAHILOFF.

Secrétaire de séance: Jean-Michel MEUNIER.

N°2017 - 07-12/48/3

Objet: Conseil Départemental – Demande de subvention au Département de l'Hérault pour la transformation de la maison « Nizet » en bistro associatif avec logement.

Le maire présente au conseil le dossier de demande d'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 et qui porte sur la transformation de la maison « Nizet » en bistro associatif avec logement.

Ce projet s'inscrit dans le réaménagement du centre ancien en continuité de l'aménagement de la place de la Mairie et prévoit l'utilisation de matériaux naturels et écologiques aux normes environnementales.

Les travaux consistent à transformer et aménager cette maison en bistro associatif au RDC avec terrasse en bois accessible PMR, qui sera géré et animé par la commune en partenariat avec les Saussinois et les associations. A l'étage un logement à loyer modéré sera créé pour le salarié du bistro, pour un montant estimé de 270.660,63 € HT.

Le maire propose au conseil de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la demande de subvention faite au Département.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire.

Publié le : 07.12.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.



Pour extrait. Saussines, le 07 décembre 2017
Le Maire, Henry SARRAZIN

